



## Remboursement d'une dette entre particuliers

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

En février 2010, j'ai prêtée la somme de 8000e à une amie pour la création de son entreprise. Pour éviter que ce chèque apparaisse sur son compte courant, elle l'a déposée sur le compte de son fils. Le remboursement de cette somme devait avoir lieu fin mars 2010. Malheureusement je n'ai pas établie de reconnaissance de dette car j'avais énormément confiance en elle. A ce jour, je suis toujours démunie de cette somme. Elle me promet toujours de me rembourser en me faisant diverses propositions mais aucunes ne sont respectées. Elle ne tient aucun de ces engagements et aujourd'hui elle ne me donne plus signe de vie. Quels sont mes recours pour obtenir le règlement de cette somme?

Je vous remercie.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Il vous faut saisir le tribunal d'instance de votre demande.

Il faudra que vous prouviez que la somme était un prêt et non une donation.

Par ailleurs, étant donné qu'il s'agit d'une amie le juge prendra en compte ce fait pour comprendre que vous aviez une impossibilité morale de solliciter une reconnaissance de dettes.

Enfin le juge tiendra compte de votre situation financière pour déterminer s'il s'agit d'un prêt ou d'une donation.

La simple menace de la poursuite en justice pourrait inciter votre amie à rembourser.

Cordialement